

**Document
d'accompagnement
du référentiel
de formation**

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :
Seconde professionnelle Production

Module :
EP1 Contexte de l'acte de production

Objectif général du module :
Identifier des éléments socioéconomiques et biologiques qui caractérisent l'acte de production

**Indications de contenus, commentaires,
recommandations pédagogiques**

Objectif 1 : Comprendre l'organisation économique et sociale de la production

Cet objectif est écrit de telle sorte qu'il puisse convenir aux secondes professionnelles « productions animales » et « production végétale-agroéquipement » : la notion de production sera déclinée en fonction des secteurs professionnels. Ainsi, par exemple, pour les secteurs de l'aquaculture et de l'horticulture on traitera respectivement et plus spécifiquement de la production aquacole et de la production horticole.

La finalité de l'enseignement est de mettre à la disposition des apprenants des repères précis quant à la façon dont la production du secteur est organisée : que produit-on ? qui produit ? comment ? avec quels moyens ? dans quel cadre ? pour quelle destination ? avec quelles contraintes ?

Ces repères, qui n'iront pas au-delà du niveau national, doivent être conçus comme des prérequis à l'enseignement des SESG du baccalauréat professionnel correspondant : il est donc important de prendre en compte les modules de ce dernier dans la construction de la progression pédagogique de cet objectif.

Les trois sous-objectifs proposés ne constituent pas nécessairement un plan : il s'agit des trois grandes orientations de l'enseignement :

objectif 1.1 : identifier les facteurs de production et les spécificités de l'acte de production : activités agricoles, nature et combinaison des facteurs de production.

objectif 1.2 : repérer les flux entre l'entreprise et son environnement : amont/aval, nature et importance des flux.

objectif 1.3 : prendre en compte l'environnement professionnel, juridique et social : organisations professionnelles, entreprises individuelles et sociétés, statut des personnes.

La démarche pédagogique doit s'appuyer sur la réalité professionnelle à travers l'entreprise, le milieu et les documents professionnels.

L'entrée par l'entreprise constitue de ce point de vue une entrée privilégiée. En sachant que l'objectif de la seconde n'est pas l'étude d'une entreprise pour elle-même (objectif de la première et de la terminale du baccalauréat

professionnel) : il s'agit plutôt de s'appuyer sur un ou plusieurs exemples pour en tirer des enseignements généralisables à l'ensemble du secteur professionnel concerné.

Dans tous les cas, quand elle existe, il y a lieu de s'appuyer sur l'exemple de l'exploitation annexée.

Les relations avec le milieu professionnel doivent être favorisées par le biais d'interventions en classe, d'enquêtes, de visites, de participation à des manifestations professionnelles.

La familiarisation avec les documents professionnels doit aussi être un axe de la formation.

Objectif 2 : Présenter l'organisation et le fonctionnement des êtres vivants dans leur environnement.

Les enseignements de STA et de biologie-écologie doivent être menés de façon concertée. Au sein de cet objectif, le temps consacré à l'étude des animaux et à l'étude des végétaux peut être ajusté en fonction du secteur professionnel.

On s'appuie sur des exemples significatifs du domaine professionnel et on privilégie la démarche d'investigation par une approche concrète, aussi bien au laboratoire que sur le terrain, et la mise en œuvre de techniques appropriées (observations d'échantillons, dissections, montages et observations microscopiques, expérimentations).

En seconde, les niveaux d'étude privilégiés sont ceux des organismes dans leur milieu et des organes.

Objectif 2.1- Décrire l'organisation et le fonctionnement général des animaux et des végétaux

Montrer, à l'aide d'un nombre restreint d'exemples pris chez les animaux et chez les végétaux, que les êtres vivants sont organisés pour assurer une survie de l'individu (nutrition) et de l'espèce (reproduction).

Observer et décrire l'organisation d'animaux et de végétaux.

Identifier les fonctions des principaux organes.

Ne pas développer les mécanismes physiologiques, ne pas aborder les mécanismes cellulaires lors de l'étude des fonctions.

Objectif 2.2- Identifier et discriminer les êtres vivants

En lien avec le 2.3, relever des critères de discrimination et d'identification des végétaux et des animaux au niveau taxonomique approprié en privilégiant des objectifs méthodologiques.

Il s'agit de caractériser les êtres vivants pour les situer dans un groupe sans objectif de systématique.

Utiliser des clés de détermination.

Objectif 2.3- Situer les êtres vivants dans leur environnement

En s'appuyant sur les observations faites lors des sorties sur le terrain et sans rechercher l'exhaustivité : Présenter des interactions entre les êtres vivants et le milieu (sol ou eau pour les milieux aquatiques, climat), montrer des effets de la saisonnalité sur les êtres vivants (cycles de vie, diapause, rythmes sexuels et reproducteurs,...).

Identifier des relations entre les êtres vivants : niveaux trophiques et chaînes alimentaires, autres relations dans l'écosystème (parasitisme, symbiose, prédation, concurrence...).

Identifier des stratégies d'occupation de l'espace utilisées par les êtres vivants : reproduction sexuée et multiplication végétative (signification et intérêt des deux modes de reproduction), dissémination des espèces et colonisation du milieu (espèces végétales et animales).

Caractériser la biodiversité des milieux (ne pas aborder la dynamique des écosystèmes).